

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE Place Albert Serraz BP 40020 73802 Montmélian Cedex

73802 Montmetian Cedex SIRET: 200 041 010 000139 Tél: 04.57.08.82.01

E.mail: assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PRELEVEMENT (1^E GROUPE)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver dans ce pli un dossier de demande de prélèvement avec deux possibilités :

- 1 -le prélèvement mensuel (en 10 fois), du 10 juillet au 10 mars, avec une régularisation le 20 avril,
- 2 -le prélèvement à échéance (1 fois par an), aux environs du 20 mai (facture du 30 mars),

Merci de bien préciser votre choix sur le contrat de prélèvement.

Il est impératif que vous nous fassiez parvenir le dossier complété et signé comprenant :

- √ le contrat daté et signé
- ✓ le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli.
- ✓ 1 RIB

Exceptionnellement cette année de mise en place de la mensualisation, le cycle débutera au 10 novembre au lieu du 10 juillet, il n'y aura que 5 échéances d'acompte au lieu de 9, afin de permettre l'enregistrement de toutes les demandes. Les années suivantes, le nombre d'acompte sera bien de 9 acomptes, comme mentionné dans le contrat de prélèvement.

Le départ des échéances de prélèvement mensuel se fera alors soit au commencement du cycle de mensualisation au 10 novembre cette année, si le dossier nous parvient au plus tard au 10 octobre ; soit en cours de cycle, en fonction de la date de souscription, si la demande nous parvient strictement un mois avant l'échéance. Dans tous les cas, vous recevrez un échéancier personnalisé avant tout prélèvement.

Toutes les conditions générales du contrat de prélèvement mensuel vous sont expliquées dans la note cijointe.

Le service facturation assainissement se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente, Béatrice SANTAIS



AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 1^E GROUPE - REF N°

A NOUS RETOURNER COMPLETE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE Place Albert Serraz BP 40020 73802 Montmélian Cedex

73802 Montmelian Cedex SIRET: 200 041 010 000139 Tél: 04.57.08.82.01

E.mail: assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr	
DESCRIPTIF DE LA PROPRIETE CONCERNEE PAR LE PRELEVEMENT	
TITULAIRE DE L'ABONNEMENT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
NOM de l'abonné(e) principal(e) ou RAISON SOCIALE :	
Date de naissance :	
REFERENCE DE PROPRIETE :	
ADRESSE DE PROPRIETE	NOM ET ADRESSE DE FACTURATION
CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT	
Merci de bien vouloir choisir le mode de prélèvement souhaité (à cocher) :	
□ PRELEVEMENT MENSUEL (10 fois)	□ PRELEVEMENT A ECHEANCE
Dates prévues de prélèvements : - 9 Acomptes effectués le 10 du mois de juillet à mars - La régularisation sur relève réelle le 20 avril	Date prévue de prélèvement : Aux environs du 20 mai (facture du 30 mars sur relève réelle)
CONTRAT DE PRELEVEMENT PASSE :	
ENTRE LE PAYEUR DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT (même nom que le titulaire du RIB)	
TITULAIDE DU DID. DAVEUD DE LA FACTURE	
NOM du payeur ou RAISON SOCIALE :	
,	

Et LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE, représentée par la Présidente Mme SANTAIS,

Fait à Montmélian, le jeudi 11 août 2022 Pour le Service Assainissement, La Présidente, Béatrice SANTAIS

CONDITIONS GENERALES

Il est convenu ce qui suit:

1. Dispositions générales

Les abonnés au réseau d'eau potable peuvent souscrire un contrat de périodicité, après une 1ère année de consommation d'eau potable qui servira de référence pour le calcul des acomptes estimatifs.

2. Avis d'échéance

L'abonné optant pour la périodicité mensuelle recevra un avis d'échéance à la mise en place de son prélèvement mensuel, indiquant le montant et les dates des prélèvements à venir sur son compte. L'échéancier suivant apparaitra sur la facture de régularisation du mois d'avril.

3. Périodicité du prélèvement :

Chaque prélèvement est effectué le 10 de chaque mois du mois de juillet au mois de mars, pour la régularisation aux environs du 20 avril.

4. Régularisation annuelle :

Si le montant de la facture annuelle est supérieur à la somme des autres prélèvements opérés, le solde sera prélevé le 20 avril.

Si le montant de la facture annuelle est inférieur à la somme des prélèvements, l'excédent sera remboursé à l'abonné par le Service de Gestion Comptable de Chambéry (73).

5. Changement de compte bancaire

L'abonné qui change de numéro de compte bancaire, de banque ou de centre de chèques postaux, doit se procurer un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le remplir et le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal. Le changement se fera le plus rapidement possible.

6. Changement d'adresse

L'abonné qui change d'adresse doit avertir sans délai la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui établira une facture de départ pour le lieu de consommation concerné. Tout nouvel abonnement sur une autre adresse appartenant au secteur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie conduit à une nouvelle demande de prélèvement, car tout prélèvement est affecté à un seul point de consommation.

7. Renouvellement du contrat de prélèvement :

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement est reconduit l'année suivante par tacite reconduction.

8. Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté. Il faudra vous acquitter du montant non prélevé auprès du Service de Gestion Comptable de Chambéry (Savoie). Les frais de rejet sont à la charge du redevable, le cas échéant, ils vous seront réclamés par le Service de Gestion Comptable.

9. Fin de contrat

L'abonné qui souhaite mettre fin au contrat informe la Communauté de Communes Cœur de Savoie impérativement un mois avant l'échéance. Le paiement du solde interviendra à l'échéance suivante. La Communauté de Commune Cœur de Savoie se réserve le droit de mettre fin au prélèvement automatique en cas de 2 rejets de prélèvement successifs.

10. Renseignements, réclamations.

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est adressé à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Toute contestation amiable est à adresser à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine de juge judiciaire.

<u>NB</u>: Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à la mise en place du prélèvement et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



A NOUS RETOURNER COMPLETE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Joindre impérativement un RIB

Référence unique du mandat pour les factures d'assainissement (généré par la Communauté de Communes Cœur de Savoie)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Cœur de Savoie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NB: vos droits concernant le présent mandat peuvent être obtenu auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT	
Prélèvement mensuel (10 fois) Prélèvement à l'échéance de la facture	
COORDONNEES DU DEBITEUR	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Pays :	
IBAN:	
BIC:	
Domiciliation banque :	
COORDONNEES DU CREANCIER	
Nom : Communauté de Communes Cœur de Savoie	
Identifiant créancier SEPA : FR82ZZZ673945	
Adresse : SGC de Chambéry au 5 Rue Jean Girard Madoux	
Code Postal: 73011 Ville: CHAMBERY CEDEX	
Pays : France	
Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel	
A le	
Signature du titulaire du compte à déhiter :	